Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

Lundi 26 février 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D'AFFICHAGE : 20 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés: Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes: Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS – AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE BRETAGNE ET DE LA RUE DES SPORTS

La Commune souhaite requalifier l'avenue de Bretagne et la rue des Sports en 2024 dans le cadre de la requalification du bourg de Mesquer. Comme pour la rue de la Grande Vigne et la route de Lanoé, le programme de travaux poursuivi vise à renforcer la sécurité des riverains, des cyclistes et des piétons se rendant dans le bourg de Mesquer ou au complexe sportif et culturel de La Vigne.

Les objectifs poursuivis par la Commune sont les suivants :

√ Privilégier les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (deux-roues, piétons) en assurant la sécurité des riverains sur cet axe particulièrement fréquenté,

√ Apaiser la vitesse de circulation des véhicules par des aménagements spécifiques.

La commune envisage de traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

√ La création de cheminements piétons et cyclables aux normes PMR reliant le centre bourg de Mesquer au complexe de la Vigne.

V La création de plateaux surélevés devant les principaux accès débouchant sur la rue des Sports permettant d'apaiser la vitesse des véhicules motorisés.

√ La création d'une CVCB pour faciliter le déplacement des deux-roues.

Le montant de ces travaux est estimé à 608 000 € HT.

Les travaux seront lancés à compter du mois d'octobre et achevés au début de l'année suivante.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide de Cap Atlantique au titre de la répartition des fonds de concours.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux au titre des fonds de concours de Cap Atlantique.

Reçu au contrôle de légalité Jean-Pierre BERNARD le 28 FEVRIER 2024 Maire

Publié ou notifié

Le Maire.

Mesquer/delib/2024/02/26/7.5.1/MM Jet MARS Loll